

Déclaration de John Foster Dulles sur le rejet de la CED par le Parlement français (31 août 1954)

Légende: Le 31 août 1954, John Foster Dulles, secrétaire d'État américain, commente le rejet par l'Assemblée nationale française du traité instituant la Communauté européenne de défense (CED) et appelle à la poursuite du processus de restauration de la souveraineté de la République fédérale d'Allemagne (RFA).

Source: USA - Bulletin des Services Américains d'Information. 01.09.1954, n° 1944. Paris. "Déclaration de M. Dulles sur la C.E.D.", p. 1-3.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_john_foster_dulles_sur_le_rejet_de_la_ced_par_le_parlement_francais_31_aout_1954-fr-4d3967ad-81b6-4cfb-bacd-663e6eae3479.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Déclaration de John Foster Dulles sur le rejet de la CED par le Parlement français (31 août 1954)

Le rejet de la Communauté Européenne de Défense par la France est un événement attristant. La France abandonne ainsi la proposition historique qu'elle fit elle-même il y a quatre ans. Cette proposition visait l'unification des forces militaires de l'Europe continentale en une seule armée européenne, pour mettre fin à une ère de conflits périodiques, dont les deux derniers se transformèrent en guerres mondiales.

La décision de la France ne change rien à certains faits inéluctables et fondamentaux.

a/ La défense efficace de l'Europe continentale exige une contribution militaire importante de l'Allemagne ; cependant tous les pays, y compris l'Allemagne elle-même, devraient éviter tout réarmement national dont la forme soit telle qu'il pourrait devenir l'instrument d'un militarisme renaissant;

b/ L'Allemagne ne peut être soumise indéfiniment à un statut de neutralité, ou faire l'objet de toute autre mesure discriminatoire, relative à sa souveraineté. Celui-ci confère notamment le droit naturel d'assurer sa propre défense, individuelle et collective. Pour que des limitations permanentes à la souveraineté allemande soient acceptables, il faut que d'autres pays consentent des sacrifices analogues à titre de contribution à l'ordre collectif international ;

c/ Des promesses ou des menaces provenant de telle ou telle nation ne peuvent suffire de façon certaine à prévenir la guerre entre des pays voisins dont le passé recèle une longue tradition d'antagonisme. Il est nécessaire que certaines attributions de leurs gouvernements s'intègrent en des institutions supranationales.

Le but élevé de la C.E.D. était justement de résoudre ces problèmes. Quatre des membres éventuels de la C.E.D. avaient ratifié ce traité: la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg et la Hollande. Un cinquième pays, l'Italie, était sur le point de le faire. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis avaient pris des engagements d'une grande portée en ce qui concernait leur association avec la C.E.D. La France revient ainsi sur sa propre proposition, et se désolidarise en outre de ses associés éventuels, qui sont demeurés unis lors de la récente conférence de Bruxelles.

La politique d'après-guerre des Etats-Unis se fondait depuis 1946 sur l'hypothèse que l'Europe occidentale réaliserait à la longue une unité qui la mettrait à l'abri de toute guerre entre les Etats qui la composent et lui permettrait de résister à une agression extérieure. Les plus grands hommes d'Etat de toutes les nations libres d'Europe ont reconnu que cette unité était une nécessité impérieuse. Les Etats-Unis sont entrés dans l'alliance défensive du Traité de l'Atlantique Nord aux côtés des pays d'Europe occidentale. Nous avons aidé ces pays à se relever de l'affaiblissement provoqué par la deuxième guerre mondiale. Sur le plan économique et sur le plan militaire, nous leur avons apporté une contribution massive. Nous avons maintenu en Europe l'équivalent de six divisions. Nous avons en outre mis nos plus grands chefs militaires à la disposition de l'organisation destinée à défendre l'Europe occidentale, organisation qui leur a confié des postes de première importance.

L'action négative de la France, que n'accompagne aucune contre-proposition, met évidemment les Etats-Unis dans l'obligation de reconsidérer leur politique étrangère, particulièrement en ce qui concerne l'Europe. La nécessité d'une telle révision ne saurait être mis en doute, puisque le Conseil des ministres de l'Atlantique Nord a déclaré par deux fois, à l'unanimité, que la C.E.D. était d'une importance capitale pour la défense de l'Europe telle qu'il l'avait conçue. En outre, une telle révision est inévitable en raison des conditions imposées par le Congrès, cette année et l'année dernière, à l'attribution de crédits pour l'aide militaire à l'Europe.

Les nations occidentales ont maintenant le devoir de faire rapidement tout leur possible pour rendre à la République fédérale d'Allemagne sa souveraineté et pour lui donner la possibilité de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Le traité prévoyant la restauration de la souveraineté allemande est, par ses termes, subordonné à l'entrée en

vigueur de la C.E.D.

Il serait inimaginable que l'échec de la réalisation de la C.E.D., qui ne peut être imputé à l'Allemagne, pût maintenant servir de prétexte à pénaliser ce pays. La République fédérale allemande devrait occuper en toute liberté et en toute égalité la place qui lui revient dans le concert des nations. Tel était le sens de la résolution que le Sénat des Etats-Unis a adoptée à l'unanimité l'automne dernier, et les Etats-Unis agiront dans cet esprit.

Les Etats-Unis sont prêts à donner leur appui à tous ceux qui, en Europe occidentale demeurent plongés dans une profonde anxiété en dépit de leurs courageux efforts. Nous ne devons pas croire que l'idée européenne est morte parce que, dans l'un des six pays intéressés, la majorité actuelle semble opposée à l'une des manifestations de cette idée. Il reste encore bien des bases sur lesquelles on peut construire, et ces fondations ne devraient être ébranlées par aucune action brusquée ou irréfléchie de notre part.

Il est tragique de constater que, dans un pays, le nationalisme, avec la complicité du communisme, s'est affirmé au point de mettre en danger l'Europe entière. La tragédie serait complète si les Etats-Unis en étaient amenés à conclure qu'ils doivent adopter une politique de nationalisme étroit.

A la lumière de la nouvelle situation qui vient de se créer, les Etats-Unis doivent réviser leurs dispositions et leurs plans. C'est pour eux une mesure de prudence élémentaire. Nous avons la chance de nous trouver dans une situation telle que nous ne sommes pas réduits à adopter des attitudes politiques qui nous semblent porter en elles-mêmes le germe de leur propre destruction. Nous avons suffisamment de souplesse pour adapter notre politique aux événements extérieurs. Ce faisant, nous serons guidés par la certitude que nous ne pouvons assurer dans l'isolement notre propre sécurité.

Lorsque le Conseil des ministres de l'OTAN s'est ajourné en avril dernier en décidant de se réunir à nouveau en décembre, j'ai fait remarquer que, si la C.E.D. ne pouvait se réaliser, nous nous trouverions en présence d'une situation critique qui exigerait une réunion extraordinaire de ce Conseil. Cette situation existe maintenant, et les Etats-Unis estiment qu'une session spéciale du Conseil des ministres de l'OTAN devrait être rapidement convoquée et que le Chancelier Adenauer devrait être consulté sans tarder. Nous agissons en conséquence.